



## ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

30 juin

**En 1700**, le procureur de l'Evêque de *Saintes* signe avec Mère Julienne Laboue et les Sœurs officières le contrat d'établissement de trois Sœurs pour le *service des malades* de la ville de *Saintes* et des faubourgs. Une maison est mise à la disposition des Sœurs par l'Evêque et les indemnités annuelles sera versée par l'Eglise Cathédrale.

**En 1714**, les deux Sœurs de *Serqueux* dont le départ a été décidé, vendent les meubles et les biens de leur maison. Les habitants de la paroisse protestent car ces *biens ne leur appartiennent pas*, elles n'en ont que l'usage. Mère Chevreau envoie l'économiste Sœur *Jeanne Gauvin* pour régler le différent. Un inventaire est fait, ce qui a été vendu est remboursé. Un acte signé devant notaire à Gaillefontaine confirme le départ des Sœurs et la régularisation de la situation.

**En 1947**, à *Dax*, mort du *Frère Maximin Puyo*.

Il n'appartient pas à la catégorie des «*déracinés*». Toute sa vie, depuis sa naissance à Lesgor, le 17 novembre 1879, s'est déroulée sous le ciel des Landes ; et toute sa vie religieuse, il l'a passée à Notre-Dame du Pouy. De 1910 à 1947, que de générations de missionnaires il a aidées par ses travaux ! Et qui pourrait oublier cette silhouette sans superfluités, ferme et noueuse comme les ceps de son terroir, ce regard vif, mais que l'humilité faisait modeste, ce long nez mince qui, dit-on, est la marque des gens d'esprit. Et, de l'esprit, il en avait, ce bon Frère Puyo !

De l'esprit dont le pétilllement était tempéré par le bon sens paysan et nuancé par la charité fraternelle, comme le fut celui de Monsieur Vincent qui devait se mirer dans ce compatriote devenu son fils. Et quelle vie de labeur ininterrompu, la vie de ce frère qui était l'homme à tout-faire ! Fit quelle richesse d'âme ! L'ange gardien de Notre-Dame du Pouy a dû sentir plus d'une fois s'alléger son rôle de protecteur, à cause des mérites de cet authentique Frère de la Mission.

**En 1955**, à *Paris*, ouverture de la *32e Assemblée générale*.

Elle comptera parmi les plus importantes. D'abord par le nombre, encore jamais atteint, de ses membres : ils sont cent onze. En fait, ils devraient être cent dix-neuf, si toutes les Provinces situées derrière les «*rideaux de fer*» ou «*de bambou*» avaient pu avoir leur nombre normal de députés. En vertu de l'indult du Saint-Siège permettant aux Visiteurs de Hongrie, de Slovaquie, de Pologne, de Yougoslavie de désigner un confrère résidant hors de ces provinces pour les remplacer, les 36 Provinces de la petite Compagnie sont toutes là. Vision réconfortante, puisque par son caractère international, elle affirme la présence et la vitalité de la petite Compagnie dans les cinq parties du monde.

Importante, cette 32e Assemblée, le sera aussi par son objet : elle doit élire six Assistants, examiner les postulats des diverses Assemblée provinciales et discuter les questions soulevées par les Constitutions révisées. Des innovations heureuses vont faciliter son travail : chacun des membres de l'Assemblée est installée à une petite table individuelle. Sur la table du Bureau de l'Assemblée, un micro va économiser la fatigue des voix et clarifier l'audition du latin qui, malgré l'inégalité du vocabulaire et de la syntaxe utilisés par les députés, reste la seule langue vraiment internationale... Donc, à 16 heures, en ce jour, la 32e Assemblée écoute d'abord l'allocution du très honoré *Père Slattery* qui montre l'importance de ces solennelles assises et évoque délicatement le souvenir des Confrères persécutés de l'Europe centrale et de la Chine.

Puis l'Assemblée élit, comme son Secrétaire, l'éminent canoniste qu'est M. Guido Cocchi ; comme Assistant de l'Assemblée, M. Fugazza ; comme assesseurs pour le contrôle des votes, MM. Pierre Dulau, Secrétaire général, et Antoine Czapla, député de Pologne<sup>1</sup>.

1) *Annales*. t. 119-120, pp. 417-421 et pp. 475-477.

